Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 595

Rubrik: À suivre

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les petits ateliers qui prennent le «risque» d'engager directement des clandestins. Les autres sociétés ont recours aux services de modestes agences de travail temporaire qui assument, elles, les risques et les bénéfices.

On recherche surtout des travailleurs qualifiés, mais on ne dédaigne pas de mettre la main sur des manœuvres, généralement moins payés que les saisonniers dont le contrat, qui plus est, fait l'objet d'un contrôle lors de l'attribution des permis.

Deux entreprises de travail temporaire se sont vues ces derniers temps infliger de lourdes amendes, non pas pour avoir employé des clandestins, mais, selon le syndicat des travailleurs de la construction, pour avoir négligé le prélèvement des impôts et de l'AVS...

Pendant les trois mois d'hiver, l'effectif des clandestins s'accroît des saisonniers du bâtiment et de l'hôtellerie dont les patrons ont besoin pour faire «tourner» les entreprises. Même situation dans la restauration.

Voilà pour la vue d'ensemble.

### SANS DÉFENSES

Comment les clandestins vivent-ils leur passage dans notre pays? Comme les saisonniers, ils sont sans défense vis-à-vis de leurs employeurs...

Le clandestin apprend rapidement que tout différend, de quelque nature qu'il soit, débouche obligatoirement sur son retour au pays et sur le chômage. Lorsqu'il est logé par le patron, il évite difficilement d'être mobilisé pendant son jour de congé pour remplacer un absent, un malade (interrogez un patron, il vous dira que ces gens-là ne ratent pas une occasion de gain supplémentaire). Et que faire quand les impôts à la source, les déductions sociales restent dans la caisse du patron? Protester quand on est pieds et poings liés?

La recherche constante du travail, le fait de savoir que l'on est dans l'illégalité sans possibilité d'émerger, sans aucun droit, plonge le clandestin dans un état de tension permanente. Il faut être jeune pour supporter cette vie-là; et ils le sont tous, ou quasiment tous. Mais imagine-t-on l'existence d'une famille, la mère avec ses enfants, perpétuellement dans la crainte qu'un bruit pourrait alerter le voisin? On cite le cas de couples qui vivent cela depuis dix ans.

#### LA CONCURRENCE DES PORTUGAISES

Cette année, la situation s'est encore aggravée avec l'arrivée d'une vague plus importante d'immigrés, des Portugais et des Portugaises pour l'essentiel, femmes ou conjoints de saisonniers. Pour obtenir un travail, ces travailleurs-là se contentent de huit cents à neuf cents francs par mois. D'où une concurrence sauvage sur les salaires. On devine à qui profite cette nouvelle forme de liberté du commerce et de l'industrie dans l'esclavage.

Plonger dans le monde des clandestins, c'est découvrir un univers soigneusement camouflé. Derrière la façade de la prospérité helvétique, on constate que la richesse ou du moins le confort généralisé s'appuie sur le dénuement matériel, psychologique et juridique organisé dans l'ombre, et réputé assez bon pour toute une race d'exploités: le clandestin n'existe pas, même dans les sacrosaintes statistiques. Il y a les chiffres officiels, et une sorte d'«ailleurs» qui est toujours la Suisse, mais en réalité nulle part.

Derrière la Genève des banques et des hôtels, il y a la ville des clandestins, à plusieurs dans une chambre, voués au silence. L'hygiène suisse relève du lavage de cerveaux.

Les syndicats et en particulier les syndicats chrétiens demandent des permis pour ces travailleurs. Et ils ont raison.

Des questions fondamentales demeurent. Que penser d'une économie — celle de Genève comme celle de tous les pays prospères — incapable de résoudre les problèmes posés par l'existence d'emplois moins «intéressants» autrement qu'en déplaçant des chômeurs des pays les plus pauvres à seule fin de les exploiter, tant sous l'angle économique que sous l'angle des droits élémentaires?

#### A SUIVRE

Bonne nouvelle: les managers suisses comptent parmi les mieux payés de la planète. Qu'on prenne en compte les revenus bruts ou nets, d'un directeur général ou d'un chef du personnel, les seuls qui damnent le pion aux Suisses, ce sont les Américains (et même, selon le Management Centre Europe qui a mené l'enquête, ce sont nos chefs du personnel qui ont, en moyenne, le revenu brut le plus élevé au monde). Une médaille d'argent dont il faudra se souvenir au moment des licenciements qui accompagnent certaines «restructurations» décidées par des sociétés réputées en difficultés.

Sur le front de l'uranium, comme nous le montrions tout récemment dans ces colonnes (DP 593),

la bataille fait rage, non seulement entre les géants qui se sont mis d'accord pour monopoliser la production et leurs clients aux prises avec cette nouvelle dépendance, mais entre les populations concernées et les sociétés minières. En Suède et au Canada, la contestation s'affirme contre l'exploitation des gisements. Aux Etats-Unis également: le 4 mai dernier, l'Etat du New Jersey, un an près l'Etat du Vermont, interdisait l'exploitation des mines d'uranium (décision prise pour sept ans, compromis entre le feu vert immédiat et l'interdiction définitive). Prise de conscience de la population, à la fois des dangers que représente de telles entreprises pour son environnement immédiat (épuisement et contamination de l'eau de la région), et des responsabilités des sociétés minières dans le cycle du nucléaire.